



Contre-radicalisation : faut-il craindre ou espérer?

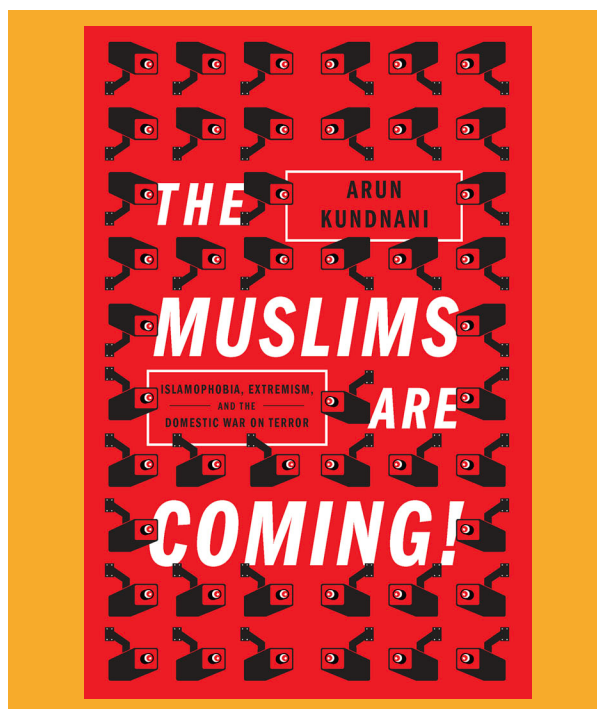
PAR SIEGFRIED L. MATHELET

La dite lutte à la radicalisation vise essentiellement le terrorisme musulman, en prétendant prédire l'acte avant qu'il ne soit commis, et ce par l'identification des « opinions religieuses » et les « réseaux » où celles-ci circulent. Or cette orientation se nourrit d'une islamophobie systémique et porte atteinte aux droits fondamentaux des populations de confession musulmane ou identifiées comme telles. Elle tend également à criminaliser et discréditer différentes formes de mobilisations et dissidences sociales et politiques. Autant de dynamiques qui induisent une conception restreinte et minimaliste de la démocratie.

Le départ de plusieurs jeunes Québécois vers la Syrie, l'arrestation préventive d'un jeune couple, les attaques de Saint-Jean-sur-Richelieu et d'Ottawa, combinés à la controverse suscitée autour de certains prédicateurs musulmans ont contribué à mettre la lutte contre la radicalisation à l'avant-scène au Québec. Certes, ni la guerre, ni le terrorisme, ni la violence politique ne sont des phénomènes nouveaux. Mais ce qui est plus inusité, c'est la récente initiative municipale, à laquelle s'est immédiatement joint le gouvernement du Québec, de créer un *Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence*.

Cette initiative laisse pour l'instant à la fois craindre et espérer. Comme elle n'est pas placée sous la direction d'un service policier ou de renseignement, elle laisse couvrir l'espoir d'élaborer une nouvelle approche. Une approche qui chercherait à agir sur les facteurs socio-politiques de radicalisation, plutôt que de chercher vainement à arrêter des criminels avant qu'ils ne commettent un crime.

Car la crainte est que cette initiative se situe dans la direction déjà adoptée par plusieurs corps policiers, notamment aux États-Unis et en Angleterre, laquelle prend pour cible les populations musulmanes, au risque de verser dans une



islamophobie institutionnelle, et donne lieu à plusieurs débordements, allant de l'atteinte aux droits fondamentaux jusqu'à l'incitation au crime.

1. La lutte contre la radicalisation

1.1 Émergence d'un champ d'étude

La recherche sur la radicalisation s'affirme depuis 2004 comme champ des études terroristes, notamment sous la plume de Walter Laqueur¹. Le terme (**voir l'encadré**) est principalement associé à la menace du terrorisme islamiste. Une première approche, dite « théologique »², relève cinq signes de radicalisation liés au discours religieux sus-

L'auteur est chercheur postdoctoral en philosophie à la Chaire UNESCO-UQAM sur les fondements philosophiques de la justice et de la démocratie.

ceptibles de mener des individus au terrorisme. Ce type de discours, aux frontières floues, et les rites ou pratiques culturelles qui y sont associés, tous liés à la religion musulmane, passent alors comme autant d'indices de radicalisation. Un sixième signe serait l'adoption de certaines positions politiques. Selon la théorie, ces signes avant-coureurs permettent aux autorités de reconnaître la progression d'un individu radicalisé vers un crime associé au terrorisme.

Une variante largement dominante de l'approche théologique est appelée « psycho-théologique »³. Élaborée entre autres par Sageman et Wiktorowicz⁴, elle vient compléter l'analyse du discours religieux par le repérage des liens sociaux et une théorie de la disposition psychologique. Sageman décrit quatre éléments de la radicalisation : l'outrage, un discours donnant sens à l'outrage, des expériences de discrimination et des réseaux mobilisateurs. Il propose donc d'enrôler les leaders musulmans favorables à un discours moderniste et pro-occidental pour mieux cibler les membres de réseaux d'affinité portant un discours religieux plus critique de la modernité occidentale et de l'ordre mondial contemporain. Voilà l'approche qui inspire la lutte anti-terroriste et anti-radicalisation. On peut déjà interroger son emphase sur la religion musulmane ainsi que sur certaines opinions politiques qui seraient plutôt critiques du rôle du Canada et de ses alliés.

1.2 Aprioris et espoirs de la lutte contre la radicalisation

L'approche commune à ces deux variantes est verticale et centrée sur l'individu. Elle réduit la radicalisation à l'action individuelle. Celle-ci serait liée aux croyances, à la psychologie ou à la volonté de l'individu, dont le comportement et les changements de cercles d'affinité sont autant de signes. Notez qu'on parle exclusivement de croyances liées à la religion musulmane. Cherchant à prévenir un acte individuel, on veut remonter en amont de celui-ci, à la verticale.

Cette idée maitresse nourrit l'espoir de déboucher sur une identification du criminel avant que l'acte ne soit commis. Cet espoir demeure fort présumptueux, d'autant qu'on ne sait jamais si les personnes arrêtées avant l'acte auraient effectivement commis le crime. Mais ces arrestations sont inmanquablement présentées pour confirmer l'efficacité et la nécessité de cette lutte contre la radicalisation. Pour le grand public, elles renforcent l'impression que la

La pensée radicale : Dans le contexte actuel, les termes « radical » et « radicalisation » sont connotés négativement par la lutte anti-terroriste. Ils font peur. Étymologiquement, pourtant, le terme « radical » renvoie à une pensée qui va à l'essence même de la chose, qui atteint sa racine. Après une utilisation en mathématique et en sciences pour désigner la composante essentielle d'une opération ou d'un élément, le terme prend un sens politique au début du XIX^e siècle pour désigner un courant qui envisage un changement profond de la société. Une des principales revendications du mouvement radical, se situant dans la lignée des idéaux du progrès, était alors l'élargissement du cens vers le suffrage universel. Ceci nous fait tout de suite voir la relativité de la notion, le changement « radical » se comprenant toujours à partir d'une situation historique donnée. Cela nous montre également le caractère bénéfique d'un espace de pensée en marge de l'idéologie dominante et du sens commun, ainsi que sa contribution à l'émancipation humaine. Aujourd'hui encore, des tentatives de féminisme radical, d'écologisme radical ou de démocratie radicale vont dans ce sens. Néanmoins, le caractère relatif de tout changement « radical » doit nous mettre en garde contre une adulation de la radicalité pour elle-même. Car à notre époque, des pensées antidémocratiques, antihumanistes, parfois dites antisystèmes, rompant avec l'idée même de progrès, ou la dévoyant, peuvent tout autant se targuer d'être radicales pour mieux se démarquer et pour mieux séduire une population désabusée et en quête de sens.

crainte du terrorisme est fondée, puisqu'on arrête des gens sur la base de cette présomption. On dira donc que, dans sa forme actuelle, cette lutte transforme la crainte du terrorisme en prophétie auto-réalisatrice.

1.3 Aperçu des mesures déployées

a. Pouvoir d'enquête

La lutte contre la radicalisation accapare des instruments de surveillance de masse et déploie des moyens d'enquête élargis. Dans divers pays, le droit à la confidentialité s'est effrité devant la menace terroriste. Les renseignements sont colligés et des listes de suspects établies sans plus de contrôle juridique. Elles sont ensuite échangées entre États. Les indivi-

des peuvent alors être harcelés aux contrôles, interdits de vols, voire arrêtés et – on l’a vu avec Maher Arar – déportés vers des lieux où se pratique la torture, le tout, sans procès.

b. Arrestations et autres mesures préventives

Aux pouvoirs d’enquête élargis, s’ajoutent les arrestations préventives et autres mesures similaires, comme les faux certificats de sécurité. Ou encore, le retrait de passeport, le port d’un bracelet électronique, le gel de comptes bancaires et l’imposition de conditions de probation. Ces mesures dérogent aux garanties juridiques constitutionnelles. La personne suspecte n’est pas accusée, donc la preuve ne lui est pas communiquée. Conséquemment, elle ne peut se défendre.

c. Enrôlement de la société civile dans la surveillance-délation

Les services de renseignement s’appuient sur plusieurs sources pour obtenir de l’information. Ils ont besoin d’yeux et d’oreilles dans la population ciblée : les musulmans. Ils approchent les institutions fréquentées par ceux-ci, et les embrigadent dans le renseignement, voire dans la délation des suspects. D’abord, les institutions scolaires et de santé. Puis les institutions culturelles et communautaires, jusqu’aux mosquées⁵. Le nombre de personnes fichées à leur insu ne cesse de croître, les listes augmentent, et les professionnels du renseignement passent pour efficaces.

d. Informateurs, délateurs et agents provocateurs

Le plus problématique est certainement le recours à des informateurs jouant le rôle de délateurs et d’agents provocateurs. Le FBI, par exemple, s’est mis à recruter des informateurs sans formation, parfois des repris de justice, ayant quelques accointances avec des milieux musulmans, payés à la récompense pour le signalement de suspects. Ceux-ci peuvent jouer les agents provocateurs. C’est-à-dire qu’ils montent un scénario fictif et invitent des personnes membres d’aucune organisation terroriste, parfois vulnérables psychologiquement, à prendre part à un crime, leur fournissant la cible, le plan et parfois même les armes⁶.

1.4 Les dérives de la lutte contre la radicalisation

a. Islamophobie systémique d’État

En associant terrorisme et fondamentalisme musulman, la lutte contre la radicalisation produit un biais islamophobe. Les attentats liés à l’extrême droite en Amérique,



Deepa Kumar at Hampshire College, crédit photo @ DaveWoodsome

ou au terrorisme basque en France, sont plus fréquents que ceux liés à l’islamisme. Pourtant, les populations musulmanes et leurs organisations sont « systématiquement » et « systématiquement » ciblées.

Résultat : les musulmans font prioritairement et institutionnellement l’objet de soupçons démesurés et de mesures d’enquête exceptionnelles; ils sont fichés par les agences de renseignement, voire ciblés par des agents provocateurs, et mis dans des situations où leurs droits fondamentaux sont levés.

b. Levée des droits juridiques fondamentaux

Devant la menace sécuritaire, les luttes antiterroristes et contre la radicalisation ont justifié une érosion graduelle des garanties juridiques offertes par les droits fondamentaux. Outre une communication des renseignements entre pays qui empiète sur le droit à la vie privée, ce sont les droits à un procès juste et équitable, à la communication de la preuve et à une défense pleine et entière qui sont affectés par les diverses mesures susmentionnées (*supra*, 1.3). Au Canada, un juge seul décide de mesures d’exception sur représentation de l’accusation.

c. Décrédibilisation des intervenants sociocommunautaires

L’implication des acteurs sociocommunautaires dans la lutte contre la radicalisation constitue en soi un détournement de mission de ces institutions. Il en résulte une perte de crédibilité dans la poursuite de leur mission même. Comme les mesures déployées sont défavorables aux populations musulmanes (*supra*, 1.4, a et b), la méfiance s’installe. Ceci effrite le rapport des populations musulmanes aux institutions sociales et communautaires. Ce qui mine le rôle de redistribution et d’intégration sociale de ces dernières.

d. Méfiance des principaux alliés

Il s'installe également une méfiance quant à la participation à la lutte contre le terrorisme elle-même. Ceci a un effet contreproductif. Car c'est souvent sur la base d'informations venant de la communauté religieuse ou familiale que l'on peut identifier des individus ayant des plans criminels précis. Il est donc primordial que les citoyens musulmans ne se sentent pas injustement placés sous un régime d'exception par les autorités avec lesquelles ils sont censés collaborer.

2. Une vision alternative

2.1 La guerre : grande oubliée de l'approche verticale

L'actuelle approche verticale de la radicalisation s'arrête avant d'atteindre la racine du problème. Car le recours à la violence politique se situe toujours dans un conflit préalable. Entre autres, dans la prolongation de conflits armés mettant en jeu États et mouvements sociaux ou politico-religieux. Après les séquelles de la seconde guerre d'Irak et celles, plus récentes, des révolutions populaires du « Printemps arabe » contre l'autoritarisme de régimes au service de puissances néocoloniales, les conflits régionaux s'étendent, après la Libye, jusqu'en Syrie. L'existence de ces conflits est à la source des motivations, parfois aussi humanitaires ou révolutionnaires, et parfois liées à l'activité militaire ou terroriste, qui poussent certains à s'engager.

Les musulmans font prioritairement et institutionnellement l'objet de soupçons démesurés et de mesures d'enquête exceptionnelles; ils sont fichés par les agences de renseignement, voire ciblés par des agents provocateurs, et mis dans des situations où leurs droits fondamentaux sont levés.

2.2 Une vision horizontale du phénomène

Une fois revenus à une conception plus neutre de la radicalisation, définie comme recours à la violence politique, nous pouvons quitter l'axe vertical centré sur l'individu. Ceci permet de comparer le recours à la violence dans différents types de conflits et de la part de différents mouvements sociaux, de nature religieuse ou non, allant des brigades rouges à la secte Aoun⁷.

De même, nous pouvons également examiner ce passage à la violence politique en relation avec d'autres facteurs économiques et sociaux, relatifs aux mouvements sociaux comme tels – et pas seulement avec des facteurs individuels, idéologiques ou religieux.

2.3 La dynamique du conflit

L'analyse horizontale révèle que, généralement, la radicalisation des mouvements sociaux répond à l'intensification de la répression de la part de l'État. Elle s'inscrit dans une escalade du conflit vers la violence. Quand la répression pousse un mouvement à la clandestinité, par exemple, sa violence s'accroît⁸. La radicalisation des mouvements politico-religieux va de pair avec l'accentuation de la répression contre la résistance du monde arabe à l'ordre mondial⁹ ainsi qu'avec la levée des droits fondamentaux qui touchent principalement les populations musulmanes d'Occident. L'éventuelle radicalisation de jeunes Montréalais s'inscrit dans ce cadre.

2.4 Agir sur les facteurs environnementaux

a. Conflits internationaux et drames humanitaires

Une approche horizontale suggère d'agir sur les facteurs environnementaux de radicalisation. Idéalement, il faudrait pouvoir résoudre les conflits internationaux. Voire, revenir aux sources de ces conflits que sont l'impérialisme, le néocolonialisme des puissances occidentales et leur trahison constante des espoirs de la modernité. C'est peut-être utopique.

À défaut, il faut sortir de l'indifférence et de la complicité latente de nos États et de nos médias. Il faut répondre aux drames qui secouent le reste de la planète, le monde musulman ou la Palestine en particulier. Il faut au moins répondre à la détresse humanitaire de ces populations. Et permettre aux gens de s'investir dans ce type de causes humanitaires.

b. Exclusion économique

L'exclusion économique des populations est également à considérer. Certes, les terroristes islamistes, s'il faut n'en rester qu'à ceux-ci, ont un profil variable. Certains sont étudiants ou diplômés, souvent en sciences et sciences appliquées. D'autres sont de petits délinquants. Certains ont un passé religieux, d'autres pas. Statistiquement, ils sont sujets à diverses formes de discrimination économique (emploi, logement). La condition générale des populations musulmanes leur renvoie un portrait négatif de leur traitement économique. Cette exclusion ou exploitation économique est à considérer parmi les facteurs qui augmentent le risque de recours à la violence dans un milieu, ici, musulman.

c. Exclusion sociale et islamophobie

L'exclusion sociale, dont le racisme antimusulman ou islamophobie, participe également à une rancoeur relayée socialement et susceptible de mener à la radicalisation de certains milieux. Les stéréotypes islamophobes ou racistes, parce qu'ils sont toujours le pendant de stéréotypes « nativistes » ou « nationaux », creusent le fossé entre ceux qu'ils déshumanisent et la société en général. Ils rendent insensible à l'humanité d'un interlocuteur « altérisé » et « racisé ». En retour, leur récitation favorise parfois une inversion de la relation entre ces catégories de la part de celui qui les subit. Ils peuvent alors rendre celui-ci tout aussi insensible au sort d'une population perçue dans son ensemble comme raciste et méprisante.

d. Islamophobie d'État

Quand le racisme ou l'islamophobie atteint l'État et prend un tournant systémique, comme c'est le cas de certaines mesures antiterroristes ou anti-radicalisation, voire peut-être de certaines formes de laïcité, il achève de creuser le fossé entre les populations visées, ici musulmanes, et les institutions sociales, communautaires et politiques. Voilà qui achève de creuser le fossé avec l'État lui-même. Les jeunes, en période de définition de leur identité, ne peuvent qu'en être affectés. Certains seront plus vulnérables à la radicalisation.

Conclusion

L'approche dominante en matière de lutte contre la radicalisation est verticale, centrée sur l'individu, occulte son enracinement dans des conflits sociopolitiques préexistants, et nourrit l'espoir d'arrêter des terroristes avant qu'ils ne passent à l'acte. Elle cible les musulmans par diverses mesures attentatoires aux libertés fondamentales et aux droits juridiques, allant de la surveillance de masse à l'incitation au crime. Bien que les professionnels du renseignement voient dans la multiplication de ces entorses la confirmation de leur propre efficacité, transformant la menace terroriste potentielle en prophétie auto-réalisatrice, ces mesures décrédibilisent les institutions sociocommunautaires et aliènent des partenaires primordiaux pour lutter contre le terrorisme.

Une approche horizontale tranche avec l'espoir démesuré, à ce jour vain, de pouvoir prédire qu'une action quelconque sera commise. Espoir qui justifie autant de dérives. Elle compare plutôt les contextes sociaux où s'observe la violence politique et leur

dynamique. Elle délaisse donc l'angle psycho-théologique et cherche à agir sur les facteurs politiques, économiques et sociaux qui favorisent le recours à la violence politique dans un milieu.

Dans la mesure où le nouveau Centre contre la radicalisation échappe à une direction policière, il nourrit au moins l'espoir de rompre avec l'approche dominante et ses dérives.

1 Laqueur, W. (1999). *The New Terrorism: Fanaticism and the Arms of Mass Destruction*. New York: Oxford University Press; Laqueur, W. (2004). *The terrorism to come*. In: *Policy Review*. (Aout-Septembre, 2004). Pour un point de vue critique, voir: Kundnani, A. (2014) *The Muslims are Coming! Islamophobia, Extremism and the Domestic War on Terror*. London: Verso Books.

2 Kundnani, Arun. (2012). *Radicalisation: the journey of a concept*. In: *Race & Class*. Institute of Race Relation, Vol 54(2) : 11-13.

3 Ibidem, p. 13-18

4 Sageman, M. (2004). *Understanding Terror Networks*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press; Sageman, M. (2008) *Leaderless Jihad: terror networks in the twenty-first century*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press; Wiktorowicz, Q. (2005). *Radical Islam Rising: Muslim extremism in the West*. Oxford: Rowman & Littlefield.

5 Bodi, F. (2014). *A Briefing by the Islamic Human Rights Commission on Tackling Extremism in the UK, a report of the Prime Minister's Task force on Tackling Radicalisation and Extremism*. Islamic Human Rights Commission; Kundnani, A. (2015). *A Decade Lost: Rethinking Radicalisation and Extremism*. London: Claystone.

6 Aaronson, Trevor (2011) *The Informants*. In: *Mother Jones*, (septembre-octobre 2011); Aaronson, T. (2013). *The Terror Factor : Inside the FBI's manufactured war on Terrorism*. IG Publishing. Green, T. H. (2015). *The Fear of islam : An Introduction to Islamophobia in the West*. Mineapolis: Augsburg Fortress Publisher, p. 271-276; voir également: http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-le-fbi-accuse-de-fabriquer-de-faux-complots-terroristes_823565.htm

7 Della Porta, D. (2009). *Social Movement Studies and Political Violence*. Centre for Studies in Islamism and Radicalisation (CIR), Department of Political Science, Aarhus University; Roy, O. (2008). *Al Qaeda in the West as a Youth Movement: The Power of a Narrative*. Brighton: MICROCON Policy, Working Paper 2

8 Della Porta, *op cit.*

9 Point de vue étagé par Khan, Jooneed. (2015) *Conversation « Radicalisation – Liberté d'expression »* (28 janvier 2015). Montréal: Chaire de Recherche du Canada – Islam, pluralisme et globalisation.



Ce texte fait partie du webzine *Vivre ensemble* volume 23 numéro 79 automne 2015. Une publication du Centre justice et foi www.cjf.qc.ca